

POULE-LES-ÉCHARMEAUX DISPARITION

Hommage ému de la population à Françoise Mélinand maire de la commune

Ce jeudi, la foule était nombreuse - environ 400 personnes - pour accompagner Françoise Mélinand, maire, en sa dernière demeure.

À 64 ans, Françoise Mélinand, maire de la commune, a disparu des suites d'une longue maladie après 3 ans à la tête de la commune. Ce poste, qu'elle avait brigué en 2014 et dont elle avait appris les rouages, correspondait à son envie d'aider ses concitoyens. Lyonnaise d'origine et retraitée d'un poste d'assistante sociale au Conseil général, elle s'était investie dans la gestion de la commune qu'elle habitait avec son époux, Denis, depuis 2013. Le sous-préfet Pierre Castoldi, Michel Mercier sénateur, Patrice Verchère député, Vincent Hoffmann 1^{er} adjoint au maire de Poule, Denis Longin maire de Ran-

chal et vice-président de la Communauté de l'Ouest Rhodanien, Yves Pignard président du Centre Culturel Associatif Beaujolais, les maires Bernard Rossier de Lamure, Christian Gilgenkrantz de Propières, René Chetail de Belleruche, Bernadette Blain de Chénelette, Annick Guinot des Sauvages..., présidents d'associations locales, directeurs d'écoles, pompiers de Poule, habitants..., ont investi l'église qui n'était pas assez vaste pour les accueillir. Après ce dernier au revoir, l'équipe municipale en place dispose de 15 jours pour envoyer une convocation à chacun des conseillers. Jean-Marc Bassy - suivant de liste de Françoise Mélinand en 2014 - rejoint le conseil actuel. Le prochain maire sera désigné par ce nouveau conseil.

De notre correspondante Geneviève Armanet



■ Françoise Mélinand est décédée des suites d'une longue maladie, à l'âge de 64 ans. Ici, lors de la remise des médailles aux pompiers, en février dernier. Photo Geneviève ARMANET

RÉACTIONS

Denis Dabonot, époux de Françoise Mélinand

« Pendant tous ces mois difficiles, j'ai trouvé un soutien massif, tant auprès des élus que de la population, toujours prêts à s'enquérir de l'état de santé de mon épouse, ce fut un grand réconfort. »

Pierre Castoldi, sous-préfet

« Être au service de ses concitoyens était sa priorité. Il faut de la constance et de la pugnacité pour exercer le métier de maire en milieu rural. C'est l'hommage de la République que je viens déposer aux pieds de sa dépouille. »

Vincent Hoffmann, 1^{er} adjoint

« C'était une élue investie et efficace et une personne ouverte avec qui, nous, membres du conseil avons apprécié de travailler. »

Yves Pignard, président du CCAB

« Elle faisait partie de la famille du Centre Culturel et Associatif du Beaujolais. Françoise Mélinand était une personne qui avait très vite compris qu'un projet de partenariat entre le CCAB et sa commune (en lien avec les écoles) ne pouvait qu'être bénéfique pour tous. »

Denis Longin, maire de Ranchal

« Elle avait plein de projets en tête qu'elle n'a pu mener à bien. Je connaissais Fran-

çoise depuis 12 ans pour avoir travaillé au département. Elle avait sa place au sein de la commune. »

Bernadette Blain, maire de Chénelette

« Elle était à l'écoute, bienveillante et douce. Nous ne nous connaissions pas avant notre élection en 2014, cela nous a rapprochées car deux femmes dans un univers masculin n'est pas toujours facile. Nous nous soutenions mutuellement. »

Jeannine Corcelette, ancien maire de Poule

« Françoise Mélinand avait le souci du bon fonctionnement de sa commune avec tout ce que cela entraîne. »

« J'assumerai la gouvernance de la commune jusqu'à l'élection du nouveau maire. L'équipe municipale en place dispose de 15 jours pour envoyer une convocation à chacun des membres. Jean-Marc Bassy - suivant de liste de Françoise Mélinand rejoint le conseil. Le prochain maire sera désigné par ce nouveau conseil. »

Vincent Hoffmann, 1^{er} adjoint



MOIRÉ CONSEIL MUNICIPAL

Maintien des taux des taxes locales

Lors du conseil municipal du mardi soir 28 mars, dédié aux finances de la commune, Anny Commandeur, maire, a présenté le compte administratif de 2016 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 30 218 euros et un excédent d'investissement de 29 714 euros. Le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité. Malgré la baisse des dotations et participations de l'État pour un montant de

9 798 € entre 2015 et 2016, soit une baisse de 23 %, les élus ont décidé de maintenir les taxes communales soit : 14,1 % pour la taxe d'habitation, 14,30 % pour la taxe foncière du bâti et 19,93 % pour la taxe foncière du non bâti. Le budget prévisionnel 2017 a été adopté à l'unanimité par le conseil. Il s'équilibre en recettes et en dépenses avec 170 405 € pour le fonctionnement et 194 141 € pour l'in-

vestissement. Côté investissement, les élus ont prévu 25 300 € pour la rénovation de la toiture de la salle de la chapelle dont les tuiles sont devenues poreuses et pour 30 000 € la viabilisation du terrain qui accueillera la nouvelle structure petite enfance à la rentrée 2018. Ce multi-accueil de 25 places réunira la P'tite Ribambelle de Moiré et les Ribambins situés au Bois-d'Oingt.



■ Les élus tous présents pour le vote du budget. Photo DR